

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°09 Réunion du 19 février 2026

Présidence : M. CHABANE Loïc.

Présents : MM.V. CHAIX ; MME B. GUIRAN ; C. CASTROFLORIO ; J. GRAGLIA ; L. CAPPATTI ; S. CHILOTTI ; A. MARY ; G. ERMANI ; J. ALEXANDRE

Excusés: MM. F. ARNAULT; A. TALEB; H. ADJENGUI; Y. SIAD

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°08 du 03 Février dernier.

1. CORRESPONDANCES

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA a, encore, constaté l'absence M. SPANNEUT Maxime, dûment convoqué.

Mardi 10 février 2026 s'est déroulé un cours pour les arbitres classés D2 organisé en visioconférence. 16 arbitres étaient présents.

La CDA prend acte du courriel de M. SIMONOT Lohan, et transmet à la commission compétente pour suite à donner.

La CDA est très heureuse de la mise en place d'une Formation Initiale à l'Arbitrage, FIA, en collaboration avec l'Université Nice Côte d'Azur. 10 inscrits sont déjà recensés.

Le mercredi 11 mars 2026 se déroulera la remise des écussons aux arbitres de la promotion Gilles ERMANI, au siège du district de la Côte d'Azur.

Le traditionnel stage des jeunes arbitres du district aura lieu le lundi 20 avril 2026 au centre de l'OGCNice.

3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Durant le weekend du 14 et 15 février 2026, 18 observations ont eu lieu ainsi que 7 tutorats.

4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

Le département désignations a effectué les désignations pour le weekend du 21 et 22 février 2026.

Fin de séance : 21h30

Le Président
CHABANE Loïc

Le Secrétaire
M. MARY Alexandre